

Taxe sur le traitement des immondices 2 0 0 7 – Modalités pratiques

A) Réduction de la taxe socle de 125€ à 25€, sacs-poubelle gratuits et réduction sur la facture de consommation d'eau alimentaire.

Seront dorénavant accordées :

1. une réduction importante de la taxe sur le traitement des immondices (taxe de 125€ réduite à 25€) aux ménages :

- a) - qui sont sous statut « OMNIO » pour une intervention majorée des soins de santé
ou
- dont les revenus sont inférieurs ou égaux au montant prévu par l'Arrêté royal, du 1^{er} avril 1981, portant exécution de la loi du 9 août 1964 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (régime "VIPO") (*actuellement* : 13.512,18 € + 2.501,47 € si conjoint à charge)

pour autant qu'ils ne soient pas propriétaire de bien immobilier ou que le revenu cadastral total de leur(s) bien(s) immobilier(s) n'excède pas 743,68 € (avant indexation) ;

- b) dont un des membres est handicapé à 66 % et plus.

2. l'attribution de 30 sacs gratuits :

- a) aux minimexés (sous réserve d'un avis favorable du CPAS) ,
- b) aux ménages qui sont dans les conditions du point 1 a) ci-dessus,
- c) aux ménages dont un des membres est handicapé à 66 % et plus.

3. l'attribution de 20 sacs gratuits :

- a) aux familles nombreuses composées au minimum de 3 enfants de moins de 25 ans à charge,
- b) aux ménages dont la limite de propriété se situe à plus de 100 mètres du parcours suivi par le service d'enlèvement.

Remarque : les avantages repris aux points 2 et 3 ci-dessus ne seront pas cumulés, la solution la plus avantageuse sera appliquée aux demandeurs qui réunissent plusieurs conditions.

4. une ristourne de 25 € sur la facture annuelle de consommation d'eau alimentaire dans les mêmes conditions qu'aux points 1 a) et b), 2 a) et 3 a) ci-dessus.

Un supplément de 10 € sera versé pour le 4^{ème} enfant et chacun des suivants.

B) Réduction de 25€ pour fréquentation du parc à conteneurs :

Bénéficieront de cette réduction, les familles qui, durant l'année 2006, se sont rendues au minimum quatre fois dans un parc à conteneurs de la « zone INTRADEL ».

Cette réduction est également accordée automatiquement aux ménages dont les membres sont âgés de plus de 70 ans.

Pour bénéficier de ces réductions, il faut se présenter à l'Administration communale, **avant le vendredi 28 septembre 2007** muni des documents justificatifs suivants :

- Pour la réduction de 125 à 25€, l'annexe 1 ci-jointe, accompagnée des documents nécessaires.
- Pour la réduction de 25€ (fréquentation parc à conteneurs), une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que la famille a bien fréquenté au moins quatre fois au cours de l'année 2006, un parc à conteneurs de la « zone INTRADEL » (voir modèle en annexe 2). Cette déclaration sur l'honneur sera validée après vérification des renseignements qui nous seront fournis par l'intercommunale INTRADEL.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'Administration communale, (Mesdames KABAOGLU et STRAET - tél. : 04/345.97.45 ou 04/345.97.44).

IMPORTANT: cette demande DEVRA ETRE RENOUELEE CHAQUE ANNEE et cette formalité est IMPERATIVE, faute de quoi les réductions ne seront pas accordées.

NB : Les réductions A et B sont cumulables ce qui peut, selon le cas, entraîner une exonération totale de la taxe.

Annexe 1

Je soussigné(e)

Epoux(se) de

Domicilié(s) à

- Chef de famille nombreuse ayant (1) enfants de moins de 25 ans à charge (2)
- Bénéficiaire du minimex (2)
- Chef d'un ménage sous statut « OMNIO » (2)
- Bénéficiaire de revenus imposables inférieurs à **13.512,18 € + 2.501,47 €** si conjoint à charge (régime VIPO) (2)
- Chef d'un ménage dont la limite de propriété se situe à plus de 100 mètres du parcours suivi par le service d'enlèvement des immondices (2)
- Le ménage comptant une personne Handicapée à 66 % et plus (2)

*** Sollicite la réduction de 125€ à 25€ de la taxe socle sur le traitement des immondices (2).**

*** Sollicite l'attribution de 20/30 (2) sacs-poubelle gratuits.**

*** Sollicite la ristourne sur la facture des consommations d'eau alimentaire.**

Mon numéro de compte bancaire est le suivant : - - - / - - - - - - - / - -

J'annexe à la présente :

- copie de la facture de consommation d'eau alimentaire (2)
- copie de la note de calcul du précompte professionnel (2)
- copie de l'avertissement extrait de rôle au précompte immobilier (2)
- copie du document de confirmation de l'ouverture du droit aux interventions majorées des soins de santé (statut OMNIO) (2)
- copie de l'attestation du Ministère des Affaires Sociales reprenant le pourcentage d'Handicap (2)

Fait à le
(signature)

(1) compléter par le nombre d'enfants

(2) biffer la mention inutile.

Annexe 2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Domicilié(e) rue

Code postal COMMUNE

N° de carte :(! renseignement indispensable !)

atteste sur l'honneur, m'être présenté(e) au parc à conteneurs
au moins 4 fois durant l'année 2006.

Blegny, le

NOM, Prénom et signature
du chef de ménage